

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

La Commission de Concertation,

Réunion du jeudi 25 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Damien DE KEYSER, conseiller communal.

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
 - le Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - Monsieur Alexandre PIRSON, Echevin de l'Urbanisme
 - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
 - URBAN BRUSSELS – Direction de l'urbanisme : Madame Noémie HENRION
 - URBAN BRUSSELS - Direction du Patrimoine Culturel : Madame Coralie SMETS
 - BRUXELLES ENVIRONNEMENT : Monsieur Bernard DUBOIS
- Madame Muriel CHAMPENOIS, architecte-secrétaire de la Commission de Concertation
- Madame Larisa DIACONU, architecte

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant du Fonctionnaire Délégué sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article du Code précité ;

Vu la demande de permis d'urbanisme

- introduite par : Commune de Woluwe-Saint-Pierre
- sur la propriété sise : Val des Seigneurs
- qui vise à exécuter les travaux suivants : abattre les arbres incompatibles avec le développement du projet de compost communal

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 de l'Ordonnance précitée, d'où il résulte que 6 réclamations ou observations ont été présentée ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- les demandeurs : Commune de Woluwe-Saint-Pierre représentée par Madame Bénédicte PAULY et Madame Eloïse GOFFART
- d'office, les personnes ou organismes suivants :
- les personnes et organismes qui l'ont demandé :
 - Monsieur Michel Moreels
 - Madame Claire Dicker
 - Madame Dominique Decooman
 - Monsieur Daniel Cornelis et Madame Nadine Jost
 - Monsieur Jacques Volckaert

DECIDE à huis clos :

Article 1. : La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

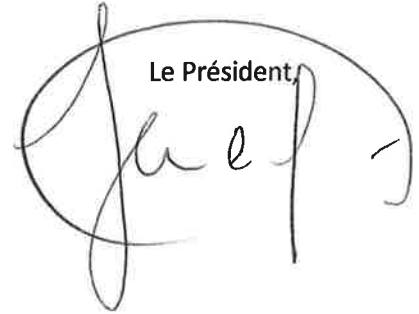
REPORT.

La Commission,

Les membres,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized letter 'R' with a horizontal line extending to the right.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval shape.